



FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO

46, rue des petites écuries 75010 PARIS

contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

COMPTE-RENDU

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE »

Le mardi 24 septembre s'est tenu un groupe de travail sur le recrutement de contractuels sur des emplois permanents de la Fonction publique issu de la Loi de transformation de la Fonction publique.

Un projet de décret a été transmis et présenté aux organisations syndicales sans respecter encore une fois le délai de transmission prévu par décret qui est de 15 jours.

Ce qu'il faut retenir de ce projet de décret qui sera présenté au CCFP du 17 octobre 2019 :

- Mise en œuvre d'une procédure de recrutement de contractuels respectant un égal accès à la Fonction publique. Pour FO cet objectif n'est pas atteint au regard de notre analyse du texte.
- Le décret présente une procédure de recrutement à minima et trop généraliste pour les trois versants de la Fonction publique, laissant aux recruteurs locaux le détail des procédures.
- Externalisation du recrutement de contractuels mais aussi des fonctionnaires par une entreprise privée au choix du service.
- La concurrence entre fonctionnaires et contractuels sur les postes permanents sans que la priorité soit garantie pour les fonctionnaires. Il n'y aura aucun contrôle puisque les CAP ont perdu cette prérogative.
- Le recrutement de contractuels sur des postes permanents aura un impact sur les cycles de mobilité ainsi que sur la valorisation des carrières des fonctionnaires.
- Un décret spécifique sera élaboré pour les postes de direction.

Le projet de décret qui nous a été présenté sera modifié par le RIME mais aussi par un chapitre spécifique sur l'hospitalier. L'objectif du gouvernement d'améliorer le dialogue social reste à ce stade, de la communication.

FO Fonction publique a eu raison d'affirmer que la Loi de transformation de la Fonction publique : « **c'est la casse du statut des fonctionnaires** ».

FO Fonction publique portera lors de sa présentation au CCFP les amendements nécessaires garantissant la transparence et un même traitement à l'ensemble des candidats dans le processus de recrutement.

FO Fonction Publique a rappelé son opposition à la Loi de transformation de la Fonction publique et donc à la généralisation du recrutement de contractuels sur des postes permanents de fonctionnaires.